

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(44<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mercredi 18 mai 1994



## COMPTE RENDU INTÉGRAL

### PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### SOUHAITS DE BIENVENUE À DES DÉLÉGATIONS DE PARLEMENTS ÉTRANGERS

**M. le président.** Je suis heureux, mes chers collègues, de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à deux délégations :

L'une de parlementaires islandais, conduite par Mme Salôme Thorkelsdottir, présidente de l'Althing ;

L'autre de parlementaires du Botswana, conduite par M. Edison Masisi, député et ministre adjoint des finances et du Plan. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

**M. Jean-Pierre Kuchaida et M. Martin Malvy.** Des parlementaires tibétains sont également présents dans les tribunes ; nous devrions les saluer.

**Plusieurs députés.** C'est vrai ! (*Applaudissements.*)

2

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

#### SITUATION AU RWANDA

**M. le président.** La parole est à M. Charles Millon.

**M. Charles Millon.** Il y a deux ans, monsieur le Premier ministre, à l'occasion des questions d'actualité, m'exprimant au nom du groupe UDF sur le drame bosniaque, j'affirmais : « La barbarie est à nos portes. »

Aujourd'hui, au vu des événements qui se déroulent sur le continent africain et de l'incapacité de la communauté internationale à relever ce défi, je crains que la barbarie ne s'insinue dans nos consciences.

En effet, l'Afrique vit une tragédie. Elle sombre dans les massacres, la famine et les épidémies. Pire, elle est aujourd'hui le théâtre d'un véritable génocide !

Du Rwanda nous parviennent aujourd'hui des images insupportables, avec leur cortège de violences, d'horreurs, de meurtres et de massacres. Pourtant, le monde occidental s'installe dans l'indifférence, quand ce n'est pas dans

une hypocrisie honteuse, qu'il s'agisse des demi-mesures prises par l'ONU, de la cacophonie internationale, et, enfin, de l'attitude de certaines des grandes puissances hésitant à perdre leur temps, leur argent ou leur sang, au risque de perdre leur âme.

Monsieur le Premier ministre, l'exception française, c'est aussi et surtout la capacité de relever les défis moraux et spirituels qui nous sont lancés. Aujourd'hui, compte tenu de ses liens historiques avec l'Afrique, de sa tradition historique de pays des droits de l'homme, la France a des devoirs.

Quelles sont donc, monsieur le Premier ministre, les décisions que le Gouvernement français entend faire prendre à la communauté internationale et celles qu'il compte prendre lui-même pour faire face à la situation au Rwanda ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.** Génocide : destruction systématique d'un groupe ethnique. Telle est la définition. C'est la raison pour laquelle, tout comme vous, monsieur Millon, j'ai moi-même utilisé ce terme il y a quelques jours, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit au Rwanda.

Face à l'offensive du front patriotique rwandais, les troupes gouvernementales rwandaises se sont livrées à l'élimination systématique de la population tutsie, ce qui a entraîné la généralisation des massacres.

La France a dénoncé cette situation avec la plus grande énergie. Mais elle ne s'est pas contentée d'une dénonciation, elle a également demandé qu'une enquête internationale, conduite par la commission des droits de l'homme des Nations unies, soit diligentée dans les plus brefs délais, pour établir les faits et punir les coupables.

Nous avons souhaité aussi qu'une force internationale vienne s'interposer au Rwanda et assurer l'acheminement de l'aide humanitaire. Comme vous l'avez dit, monsieur le président Millon, tel n'a pas été le point de vue de toutes les grandes puissances, et nous avons eu beaucoup de difficultés pour faire voter, il y a quarante-huit heures, la résolution du Conseil de sécurité. Celle-ci prévoit l'envoi de 5 500 hommes au Rwanda pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et protéger les membres des organisations non gouvernementales présents sur le terrain. Cette décision est enfin prise, et il y a fallu beaucoup d'énergie de la part de la diplomatie française.

Par ailleurs, nous soutenons les efforts des États de la région - Tanzanie, Zaïre et Ouganda - pour obtenir un cessez-le-feu et nous préconisons la tenue d'un sommet des chefs d'État de la région afin qu'ils pèsent de tout leur poids sur les belligérents - FPR d'un côté, Forces rwandaises de l'autre - pour faire cesser les hostilités et renouer avec le processus d'Arusha. Je rappelle que ce processus, qui avait été mis en place en 1993 grâce à l'action de la France, avait permis alors la cessation des hostilités, avant qu'elles ne reprennent après l'attentat commis contre l'avion transportant les présidents rwandais et burundais.

Enfin, je crois que l'on peut dire sans immodestie que nous avons été les plus présents sur le plan humanitaire : trois ponts aériens ont été mis en place ; 300 tonnes de vivres et de médicaments ont déjà été acheminées ; 4 000 tonnes d'équivalent blé sont également prévues pour les populations du Rwanda ; nous avons dégagé un crédit de 20 millions de francs en quelques semaines. Aucune puissance n'a agi aussi vite que nous, et dans de telles proportions.

Hier, les ministres de la coopération, de la santé et moi-même avons proposé au Premier ministre, qui les a, bien sûr, acceptées, certaines mesures complémentaires.

Il a été décidé d'envoyer une antenne chirurgicale du SAMU mondial au Burundi afin qu'elle se mette à la disposition des équipes qui sont sur le terrain.

Il a également été décidé d'intervenir dans les camps de réfugiés de Tanzanie où des problèmes sanitaires se posent avec une gravité exceptionnelle. L'urgence est extrême. Au reste, le ministre chargé de la santé s'apprête à accompagner, demain ou après-demain, nos équipes au Burundi et en Tanzanie.

Enfin, le ministère de la coopération vient d'augmenter encore son aide aux organisations non gouvernementales qui travaillent au Rwanda, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge.

Telle est l'action de la France. Je crois que l'on peut dire que, de toutes les puissances, de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, c'est bien la France qui a été aux avant-postes. Dans ce drame qui nous bouleverse tous, on peut parler à bon droit, comme vous l'avez fait, monsieur le président Millon, d'une exception française ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### FORCES FRANÇAISES DANS L'EX-YOUGOSLAVIE

**M. le président.** La parole est à M. Edouard Landrain.

**M. Edouard Landrain.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Des indications ont été fournies hier sur l'évolution et l'importance de la présence française dans l'ex-Yougoslavie. L'hypothèse d'un retrait partiel des 6 871 militaires français a été avancée. Selon d'autres propos, plus nuancés, on attendrait la fin de l'année pour prendre une décision, en fonction des résultats de la diplomatie.

Accepter l'idée d'un retrait, même partiel, de nos forces, n'est-ce pas déjà accepter l'idée de lever l'embargo ?

Pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, nous préciser les variations intervenues dans le volume des effectifs français depuis un an et les évolutions envisagées pour l'avenir ? Quels sont les effectifs concernés ? Quel est leur déploiement ? A quelles logiques répondent ces évolutions ? Comment s'articulent-elles par rapport à l'évolution du conflit lui-même ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Édouard Balladur, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les principes qui fondent la politique française en Bosnie sont clairs et constants : il s'agit de favoriser le retour de la paix, d'éviter la violence, et d'apporter une aide aux populations durement atteintes par les guerres civiles. Cette politique, nous la menons sous l'égide des Nations unies, et il n'est pas question pour nous d'en changer.

Voilà quelques mois, nous comptions 6 000 hommes dans l'ex-Yougoslavie. Puis, en janvier dernier, à l'occasion de l'ultimatum relatif à Sarajevo, nous avons accepté d'augmenter nos effectifs de 800 hommes, tout en précisant que c'était à titre provisoire et en attendant que d'autres puissances relaient notre effort. Ce moment est arrivé, et il est donc normal que nous en revenions à l'étiage de 6 000 hommes.

Par ailleurs, nous avons estimé, le ministre d'Etat, ministre de la défense, le ministre des affaires étrangères et moi-même, qu'il convenait de regrouper nos forces, qui sont trop dispersées et donc trop vulnérables.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Il nous fallait aussi avoir le souci de la sécurité de nos soldats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous avons donc décidé, voilà déjà quelques mois, que nous notifierions aux Nations unies notre décision de retirer les 1 200 à 1 300 hommes de notre contingent stationné à Bihac, zone musulmane où les musulmans se combattent entre eux. J'ai fait part de cette décision la semaine dernière à M. Boutros-Ghali, le secrétaire général des Nations unies. Elle a été notifiée à cet organisme il y a quelques jours. Elle entrera en application dans six mois. Nous verrons alors, compte tenu notamment de l'état des négociations diplomatiques et des pourparlers de paix - et nous souhaitons qu'ils aboutissent, d'autant que, je le rappelle, c'est constamment sur initiative française que, depuis un an, la communauté internationale s'est décidée à intervenir plus activement -, quelle affectation donner à notre contingent retiré de Bihac.

Les choses sont claires, mesdames, messieurs les députés. Nous sommes au service des Nations unies et au service d'une politique qui vise au rétablissement de la paix. Si ce rétablissement se révélait impossible, si les autres puissances ne concouraient pas à cet objectif, nous serions, comme je l'ai dit la semaine dernière, conduits à nous interroger sur le sens et sur la durée de notre action.

**M. Robert-André Vivien.** Très juste !

**M. le Premier ministre.** Nous n'avons pas à rougir ! Bien au contraire, nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et de ce que nous continuons à faire !

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Nous sommes, au service de la paix, les plus nombreux, et de très loin, sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie. Nous sommes tout prêts à poursuivre notre effort, à condition que chacun veuille bien y mettre du sien.

La France a pris ses responsabilités, monsieur le député. La communauté internationale doit prendre plus complètement les siennes (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) si l'on veut parvenir à notre but commun, le rétablissement de la paix. Rétablir la paix, c'est ce qui donne toute sa légitimité à notre action et tout son sens à notre politique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)